

Un nouvel air pour Serrières?

Neuchâtel ► La bataille fait rage entre les opposant-es au réaménagement d'un quartier et les autorités dans la commune de Neuchâtel. La population de la désormais troisième ville romande se prononcera dimanche sur la création d'une place de village et d'espaces verts au Clos-de-Serrières.

En septembre 2020, le Conseil général avait accepté un crédit de réaménagement de 3,5 millions. Un référendum muni de 3470 signatures avait été déposé en novembre dernier. Les référendaires, composés de membres du Centre et de la section locale du Touring Club Suisse (TCS) et du Commerce indépendant de détails (CID), dénoncent la suppression de 23 places de parc. Ils reprochent aux autorités de ne pas avoir été consultés et de vouloir supprimer jusqu'à 200 places de parcs dans toute la ville ces prochaines années.

Samedi dernier, le Conseil communal a organisé une conférence de presse en urgence pour réagir à ces allégations. L'exécutif de la ville accuse le comité référendaire de diffuser dans un tout-ménage et des annonces publicitaires des «propos trompeurs» et des «demi-vérités». Il affirme qu'il n'a jamais refusé le dialogue et que le projet a fait l'objet de nombreuses consultations auprès de la population et que le TCS a été associé à celles-ci.

L'Association Transport et Environnement (ATE), Pro Vélo, le WWF, sept associations de quartier, l'ensemble des partis de gauche représentés à Neuchâtel ainsi que le parti Vert' libéral sont en faveur du réaménagement. Ils ont lancé un comité intitulé «Serrières, un nouvel air». Ils estiment que la création d'une place permettra une meilleure cohésion sociale et augmentera l'attractivité des commerces locaux. Parmi les arguments avancés: la limitation de la vitesse à 30 kilomètres à l'heure sur la rue du Clos-de-Serrières garantissant davantage de sécurité, moins de pollution et de nuisances sonores. De plus, la plantation d'arbres, la création de bandes végétalisées et la pose de bacs potagers devraient également permettre de réduire la chaleur et d'améliorer la biodiversité.

JULIE JEANNET

Des gymnasiennes de Bienne boycottaient voici quarante-deux ans les cours ménagers obligatoires. Et rejetaient le cliché de la femme aux fourneaux

Une «grève des casseroles» déterminée

ALAIN MEYER

Egalité ► Prenant leur courage à deux mains, des gymnasiennes et apprenties de Bienne ont, dès l'automne 1979, boycotté les cours de l'école complémentaire ménagère. Un mouvement de contestation qui a fait date dans la longue histoire des luttes pour l'égalité entre femmes et hommes en Suisse. Avec les cours obligatoires pour les filles, la répartition des rôles dans la société était à ce moment-là plutôt précise. Du moins dans le système éducatif déployé par l'Instruction publique du canton de Berne. La revue culturelle de l'arc jurassien *Intervalles* revient ce mois sur ce que beaucoup avaient d'abord vu comme une brouille, une façon détournée de prendre des vacances.

Partition déjà écrite

L'une des grévistes, Danièle Tosato-Rigo, aujourd'hui professeure d'histoire à l'université de Lausanne, témoigne dans cette revue quarante-deux ans plus tard. «Nous voulions que le monde change. Ces cours, c'était comme le perpétuer, et arrimer la société au rôle de la femme qui assurerait la paix du foyer. Et pourquoi pas la paix dans le monde?» En 1979, la future boycotteuse était arrivée à la fin de sa scolarité à Bienne. Mais les cours ménagers lui donnaient l'amère impression d'une partition déjà écrite. «Choquant et intolérable à un moment de la vie où on cherche à construire sa personnalité. A s'imaginer comme femme et pas comme mère de famille et épouse».

Vers la fin des années 1970, l'extrême-gauche avait encore un peu son mot à dire à Bienne. Parmi les grévistes, plusieurs fricotaient plus ou moins ouvertement avec la Ligue marxiste révolutionnaire, tout en fréquentant le Centre autonome de jeunesse, la Coupole alternative. «Sur une classe d'une vingtaine de filles, on était 5

Manifestation de soutien organisée à Bienne le 27 août 1980.
ARCHIVES BÜRO
CORTESI BIEL



ou 6 à être fâchées et révoltées. Il n'y avait pas de leader. Juste des filles qui ont commencé à dire 'ce n'est pas normal!' Puis le mouvement a été rejoint par des partis de gauche et quelques syndicats.

Ebruiter le combat

«Le souci que notre action soit publique a été immédiat», analyse Danièle Tosato-Rigo. Avec comme levier, l'envoi régulier de communiqués de presse. Des articles ont commencé à paraître sur «les difficultés rencontrées par les apprenties pour se libérer afin d'assister à ces cours ou les 200 francs d'amende pour toute personne ne s'y présentant pas», souligne Maïté Girardin dans sa recherche intitulée «La grève des casseroles». Les boycottuses demandaient des cours mixtes ou facultatifs, et le paiement du salaire et la protection contre tout licenciement pour les apprenties obligées de les suivre.

Les boycottuses demandaient des cours mixtes ou facultatifs, le paiement du salaire et la protection contre tout licenciement pour les apprenties obligées de les suivre

Le 10 septembre 1979, à la rentrée des classes en automne, le «comité d'action contre les cours ménagers» a remis une pétition munie de 2000 paragraphes et une liste de 80 noms de boycottuses à la Commission de l'enseignement ména-

ger à Bienne. Une dizaine de filles refusèrent de se rendre en cours. Mi-novembre, sept seront condamnées par le canton à payer une amende de 90 francs pour infraction à la loi. Rien ne les arrêtera pourtant. Elles poursuivront le mouvement, en reprochant notamment aux autorités de ne pas traiter le fond du problème. Elles refuseront aussi de payer l'amende, voulant transformer leur condamnation en un procès contre des cours ménagers «sexistes». Faire mousser l'affaire itou. Leur boycott est alors soutenu à Berne par la conseillère nationale genevoise Amélia Christinat (PS).

Retentissement international

Leur procès est agendé au 28 août 1980. Le 26, la presse est convoquée à Bienne où les boycottuses disent souhaiter l'acquiescement. Leur grève est évoquée à l'étranger. France Inter et la BBC veulent couvrir le

procès. Le 27, une manifestation de soutien a lieu à Bienne. «Ni ménagères, ni servantes», lit-on sur une pancarte. Une chanson est composée sur l'air de «Il était un petit navire»: «Il était une fois une loi rétrograde. Partiale et discriminatoire. Qui les mit sur le banc des accusées. Et au procès demain elles seront jugées.»

Dans un tribunal bondé comme jamais à Bienne, l'une des condamnées déclare à la barre que «le contenu des cours est dépassé». La condamnation est confirmée. Sans recourir, elles poursuivront le boycott et inciteront la nouvelle volée de gymnasiennes à les imiter. Nouvelle condamnation et re-procès. Mais en août 1982, le vent a tourné. L'arrêté réglementant l'école ménagère obligatoire a été aboli six mois plus tôt par le législatif bernois. Acquiescement. I

Revue *Intervalles* «La grève des casseroles», par Maïté Girardin, No 119, printemps 2021. www.intervalles.ch

PUBLICITÉ

Suivre les loups

Valais ► Loup y es-tu? Deux nouvelles cartes interactives, disponibles sur le site du canton du Valais, devraient permettre de répondre à cette question de manière plus précise. Un moyen aussi d'anticiper la protection des troupeaux.

La première carte représente les observations de présence du grand prédateur. Chaque point orange atteste ainsi du passage d'un loup à cet endroit en 2021, explique mercredi à Keystone-ATS Nicolas Bourquin, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune. Un animal peut ainsi être à l'origine de plusieurs points.

Les halos bleus qui s'affichent à l'écran «attestent d'une présence observée dans les vingt derniers jours», détaille Nicolas Bourquin. Mais il n'est pas encore possible de visualiser les déplacements d'un individu en particulier. Une option «en cours de développement», relève-t-il.

Cette première carte est accompagnée d'un second document, établi sur le même modèle, qui montre les cas avérés de prédation sur les animaux de rente. Des halos bleus servent, ici, à mettre en évidence les attaques ayant eu lieu dans les cinq derniers jours.

Ces nouveaux outils évolutifs visent à remplacer les précédentes cartes qui étaient éditées une fois par trimestre et s'adressent aux éleveurs d'animaux de rente, mais aussi aux communes, autorités cantonales et grand public. Le but est également «de découvrir les cas de prédation et d'améliorer les mesures de protection des troupeaux». ATS

https://sitonline.vs.ch/nature_paysage_foret/monitoring_loup_presence/fr/

https://sitonline.vs.ch/nature_paysage_foret/monitoring_loup_rente/fr/

JOURNALISME

BOURSE DÉCERNÉE À ALINE JACCOTTET

La Fondation Liliane, Rosalie et Robert Jordi pour le journalisme a décerné sa bourse 2021 à Aline Jaccottet, correspondante pour plusieurs médias romands en Israël. Une bourse d'encouragement a aussi été accordée à une étudiante de l'Académie du journalisme et des médias de l'université de Neuchâtel, Rachel Häubi. ATS

FRIBOURG

DÉTENTE AUTOUR DE LA LPERS

La situation se détend sur le front de la révision partielle de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) à Fribourg. La commission ad hoc du Grand Conseil entre en matière à l'unanimité sur les deux revendications centrales du Syndicat des services publics. ATS